

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2007

LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE - (n° 63)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 16

présenté par
M. Geoffroy, rapporteur
au nom de la commission des lois

AVANT L'ARTICLE 10

Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre III :

« Dispositions d'entrée en vigueur et d'application de la loi »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.